

Certes, j'estime comme les autres orateurs, que la société de 1963 doit envisager tous les moyens possibles d'instaurer la justice sociale pour ses citoyens. En effet, les buts que nous poursuivons, par divers moyens, pour tâcher de préserver le monde libre, sont tels...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant expirée, la Chambre reprend les travaux interrompus à cinq heures.

LES SUBSIDES

La Chambre, sous la présidence de M. Lamoureux, se forme en comité des subsides.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, en terminant mes observations au sujet de la récente conférence fédérale-provinciale, je tiens à parler d'une façon beaucoup plus détaillée que je ne l'ai fait jusqu'à maintenant, d'un sujet qui a suscité un intérêt considérable et une certaine controverse, c'est-à-dire la formule que le gouvernement fédéral a annoncé afin de modifier les versements de péréquation aux provinces.

Je reconnais que nous aurions pu adopter une formule qui aurait égalisé les revenus provenant des sources fiscales conjointes en les portant au niveau de la plus riche province; si nous avions agi ainsi, on ne nous aurait certes pas reproché de ne pas appliquer une formule que nous nous étions engagés à appliquer auparavant. Mais, si nous l'avions fait, et la conférence l'a certes montré, nous aurions été critiqués par certains membres de la conférence à d'autres égards.

Il s'agissait d'une conférence, comme je l'ai dit au début et, cet après-midi, j'ai repris mes propos dans ce sens, où nous avons écouté les vues des provinces. Nous savions parfaitement bien que quelle que soit la formule que nous adopterions à propos de cette question de péréquation, elle ne plairait pas à tous. Notre objectif était de trouver une méthode qui, étant donné les vues du gouvernement fédéral et les vues différentes des provinces serait, à tout prendre, raisonnable, une méthode qui servirait au mieux les intérêts de tous les Canadiens et qui ne s'appliquerait que pendant un an seulement. J'estime qu'en l'occurrence nous avons adopté la bonne méthode.

J'estime que nous avons abouti à un résultat raisonnable. D'aucuns auraient sûrement préféré une péréquation fondée sur les revenus de la province la plus riche, formule,

je le répète, que nous nous étions engagés à reconnaître. Mais, après avoir entendu les vues de toutes les provinces, après avoir obtenu tous les faits et les chiffres relatifs aux conditions économiques et financières des provinces, nous avons trouvé convaincant l'argument avancé en faveur du retour à l'ancien régime et de calculs fondés sur la moyenne des deux provinces les plus riches.

La différence qui existe entre le chiffre de la province la plus riche et la moyenne des deux provinces les plus riches n'est pas très grande au point de vue du montant en argent. La différence pour l'année prochaine est évalué à un peu plus de 12 millions de dollars. Il est vrai que 12 millions est une somme assez importante, mais en fonction de ce problème particulier et de sa répartition par tout le pays et entre toutes les provinces, la différence en ce qui touche chaque province, sauf Québec, n'est pas très considérable. Si nous avions pris la province la plus riche, cela aurait signifié \$600,000 de plus pour Terre-Neuve, \$144,000 de plus pour l'île du Prince-Édouard, un million et quelque mille dollars de plus pour la Nouvelle-Écosse, \$832,000 de plus pour le Nouveau-Brunswick, \$7,464,000 de plus pour le Québec, rien naturellement, pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, \$1,200,000 pour le Manitoba et \$1,250,000 pour la Saskatchewan.

Je ne traite pas ces chiffres à la légère, car en somme ce sont des chiffres importants; seulement, je signale qu'il s'agit de prévisions pour un an. S'il était question d'une autre année, ils pourraient être, en prenant la même base, sensiblement différents, pas tellement au point de vue du total mais à cause de la tendance qui se manifeste dans la répartition entre les provinces. Si l'on emploie la moyenne des deux provinces, c'est que cela nous permet d'appliquer le principe de péréquation d'une façon plus sûre et plus stable et, bien que cette formule assure une aide considérable aux provinces dont le revenu est inférieur à la moyenne de ces deux provinces, elle diminue les fluctuations qui se produisent d'année en année dans les paiements de péréquation auxquels les provinces peuvent s'attendre et ces fluctuations, d'après nos calculs, auraient été plus considérables si nous avions pris comme critère la province la plus riche au lieu de la moyenne des deux plus riches provinces.

Aussi, les opinions des représentants provinciaux se ramènent à peu près à ceci: les uns voulaient l'égalisation au sommet; d'autres voulaient ne rien changer à la formule actuelle; d'autres, enfin, étaient d'avis que la péréquation fondée sur les deux provinces les plus riches représentait la meilleure formule que l'on puisse trouver dans les circonstances actuelles.